



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement, du Fonds
des Nations Unies pour la population
et du Bureau des Nations Unies
pour les services d'appui aux projets**

Distr. générale
30 novembre 2022
Français
Original : anglais

Première session ordinaire de 2023

30 janvier-3 février 2023, New York

Point 7 de l'ordre du jour provisoire

Programmes de pays et questions connexes

**Descriptif de programme de pays
pour Sao Tomé-et-Principe (2023-2027)**

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Rôle du PNUD au regard du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable	2
II. Priorités du programme et partenariats	4
III. Administration du programme et gestion des risques	9
IV. Contrôle de l'exécution et évaluation du programme	11
Annexe	
Cadre de résultats et d'allocation des ressources pour Sao Tomé-et-Principe (2023-2027) . . .	13



I. Rôle du PNUD au regard du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable

1. Sao Tomé-et-Principe est une démocratie relativement stable¹ qui a réalisé des progrès en matière de développement humain, grâce aux investissements publics dans la santé et l'éducation. Avec une population de 219 078 habitants, l'espérance de vie moyenne a atteint 70,4 en 2019 tandis que le nombre d'années de scolarité était de 12,7 en moyenne. Entre 2010 et 2019, la croissance économique a été de 4,17 % en moyenne et le RNB par habitant a atteint près de 4 000 dollars américains en 2019, ce qui a entraîné une augmentation de l'indice de développement humain du pays au-dessus de la moyenne de l'Afrique subsaharienne², ce qui devrait permettre au pays de passer dans la catégorie des pays à revenu intermédiaire en 2024.

2. Le développement socioéconomique a été largement financé par les dépenses publiques, soutenues par l'aide au développement, les emprunts à l'étranger et les investissements étrangers directs dans le tourisme et les chaînes de valeur connexes. Étant donné que 97 % des investissements publics sont financés par la dette et l'aide extérieure³, São Tomé-et-Principe est confronté à des problèmes de développement continus et interdépendants, caractéristiques des petits États insulaires en développement (PEID). Sa capacité à réagir aux chocs exogènes, aux changements climatiques, aux crises mondiales, politiques et économiques et à équilibrer son budget est limitée par sa dépendance aux importations pour satisfaire la demande intérieure. Sa taille, son éloignement et ses coûts de production élevés limitent sa diversification économique et augmentent sa vulnérabilité. Les effets des changements climatiques sont déjà perceptibles et touchent les plus vulnérables, mais les capacités financières et techniques nécessaires pour atténuer ces effets et renforcer la résilience font défaut, et la riche biodiversité du pays est mise en danger par une population en forte croissance, des projets agricoles à grande échelle, l'exploitation forestière illégale et la dégradation des terres.

3. Le secteur productif est trop dépendant de l'huile de palme, du cacao et du tourisme. L'agriculture et l'agriculture de subsistance représentent 70 % des emplois ruraux. Le secteur privé est petit, fragile et composé principalement de microentreprises informelles et d'un petit nombre d'entreprises de taille moyenne, mais sous-capitalisées, dans le secteur structuré de l'économie. La croissance n'a pas amélioré les moyens de subsistance ni réduit la pauvreté, en particulier chez les femmes et les jeunes, qui sont représentés de manière disproportionnée dans le secteur non structuré de l'économie et les catégories professionnelles précaires. Le coefficient de Gini est passé de 32,1 en 2000 à 40,7 en 2017 et indique que les inégalités constituent un problème majeur⁴. La pauvreté reste élevée, après avoir légèrement baissé, passant de 68,4 % à 66,7 % entre 2010 et 2017, tandis que l'extrême pauvreté atteint 47 %⁵.

4. La pandémie de COVID-19 a aggravé la situation et mis en évidence les fragilités des systèmes de santé. Les insuffisances de la production et de la gestion des données sur la santé ont des répercussions sur la planification, la gestion des ressources et les soins fournis aux patients. Les résultats en matière de santé des ménages démunis, en particulier dans les zones rurales, sont pires que ceux du reste de la population, et ce, de manière disproportionnée. La protection sociale manque de ressources et couvre moins de la moitié du nombre total de personnes pauvres et

¹ Freedom House (2021). Voir : <https://freedomhouse.org/country/china/freedom-net/2021>.

² PNUD, Rapport sur le développement humain 2022.

³ Analyse commune de pays 2022 pour Sao Tomé-et-Principe.

⁴ Banque mondiale, Indicateurs du développement dans le monde.

⁵ Institut national de la statistique, Enquête sur les ménages 2017.

vulnérables⁶. L'indice de développement de genre (IDG) pour 2019 place São Tomé-et-Principe au-dessus de la moyenne subsaharienne, mais l'égalité des genres pose encore des problèmes, notamment en ce qui concerne l'accès au marché du travail, les revenus et la participation politique des femmes. En outre, l'examen national volontaire a mis en évidence le problème persistant des violences sexuelles sur des mineurs, les taux élevés de violence fondée sur le genre et de mariage d'enfants avant l'âge de 15 ans.

5. La vision stratégique permettant de remédier à ces problèmes est présentée dans le Programme national pour la transformation 2030, qui définit la voie à suivre pour favoriser un développement économique et social durable aligné sur le Programme 2030 et l'Agenda 2063 de l'Union africaine. Les capacités institutionnelles, techniques et financières des institutions gouvernementales à élaborer des politiques et des plans fondés sur des données factuelles, à coordonner la mise en œuvre et à suivre les résultats de manière participative et transparente doivent toutefois être renforcées. Les objectifs applicables définis dans le Plan national pour le développement durable 2020-2024 n'ont pas été pleinement adoptés ni financés de manière adéquate. En 2021, le gouvernement a approuvé son Plan national de résilience socioéconomique et d'atténuation contre la COVID-19 (PNARME) qui s'attaque aux difficultés socioéconomiques engendrées par la pandémie en vue d'accélérer les progrès de la réalisation des objectifs de développement durable (ODD).

6. Selon les conclusions de l'évaluation indépendante du programme de pays pour 2017-2021⁷, la lecture perspicace du contexte national par le PNUD a permis de définir des résultats du descriptif de programme de pays très alignés sur les priorités nationales de développement, les plans sectoriels et les ODD. Les partenaires du développement perçoivent le PNUD comme un partenaire pertinent, digne de confiance et précieux qui fournit des résultats durables, notamment en ce qui concerne le renforcement des capacités institutionnelles et les recommandations en amont en matière de législation et de politiques. Parmi les principaux éléments de la valeur ajoutée du PNUD figurent son accès à une expertise technique spécialisée et sa capacité à mobiliser des ressources. Partant d'un budget indicatif de 14,2 millions de dollars en 2016, le PNUD a mobilisé et dépensé plus de 38 millions de dollars jusqu'en 2022. Il est considéré comme un partenaire clé qui a aidé le pays à relever les défis de la pandémie de COVID-19 en réussissant à reprogrammer 1 million de dollars et à mobiliser un montant équivalent entre 2020 et 2022.

7. Le PNUD a mobilisé des fonds de l'Union européenne et de la Banque africaine de développement (BAD) pour soutenir le secteur de la justice et des projets d'énergie renouvelable reposant sur des études de faisabilité du PNUD. Une initiative de centre de données, soutenue par le PNUD, a encouragé la Banque mondiale à étudier la possibilité de financer un projet d'interopérabilité numérique. Une initiative d'entrepreneuriat social du PNUD a abouti à la création d'un fonds de promotion qui soutient des solutions de développement innovantes, communautaires, économiques et durables pour les PEID, y compris des solutions prometteuses pour remplacer le modèle de laboratoire d'accélération.

8. Les principaux enseignements mis en évidence dans l'évaluation indépendante ont servi à la conception du programme, notamment la nécessité i) de consolider les consultations approfondies avec le Gouvernement et le développement pour accroître la pertinence et la durabilité du programme ; ii) de mettre en place une unité de suivi et d'évaluation pour renforcer les informations, la gestion des connaissances et l'apprentissage adaptatif ; iii) d'améliorer la collecte des données, notamment sur les

⁶ Banque mondiale, Diagnostic systématique du pays 2021 Sao Tomé-et-Principe.

⁷ Évaluation indépendante du document de programme de pays du PNUD pour Sao Tomé-et-Principe, 2017-2022.

principaux indicateurs socioéconomiques et environnementaux ; iv) d'intensifier la participation systématique du secteur privé aux projets et programmes ; v) de renforcer les activités de coopération Sud-Sud et triangulaire.

9. Le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable pour 2023-2027 est entièrement aligné sur les cinq priorités nationales de développement du PNARME et attribue un rôle stratégique de premier plan au PNUD pour les quatre résultats. L'expérience et les avantages comparatifs du PNUD en tant qu'organisateur, fédérateur, chef de file et innovateur dans le domaine des droits de l'homme, de la gouvernance, de l'état de droit, des changements climatiques, de la réduction des risques de catastrophe et du relèvement, ainsi que de l'autonomisation des femmes et des jeunes, permettent d'apporter des contributions significatives à tous les domaines stratégiques prioritaires du Plan-cadre de coopération. La capacité à intensifier les efforts de reconstruction et de redressement démontre la souplesse et la capacité de l'organisation à intégrer une programmation durable dans le cadre du lien entre l'humanitaire, le développement et la paix, en soutenant l'amélioration des services de base, la reprise et la diversification économiques, et le renforcement de la cohésion sociale.

10. En mettant à profit les réseaux mondiaux, le PNUD contribuera au Plan-cadre de coopération en intensifiant les meilleures pratiques, en accélérant le soutien aux réformes juridiques et politiques, et en développant des solutions numériques pour améliorer la fourniture de services et renforcer la prise de décisions fondées sur des données probantes. Le soutien à long terme à la réforme de la gouvernance et de la justice signifie que le PNUD peut contribuer de manière significative à l'amélioration de la transparence et de l'obligation de rendre compte, au renforcement des systèmes de gestion de la gouvernance et à l'élargissement de l'espace civique afin d'autonomiser les femmes et les jeunes. En tant que membre du réseau mondial et régional des PEID, le PNUD exploitera les possibilités de coopération Sud-Sud et triangulaire dans tous les domaines prioritaires pour reproduire les solutions de développement durable et promouvoir l'apprentissage adaptatif.

II. Priorités du programme et partenariats

11. L'élaboration du programme a débuté en juillet 2022 par des discussions auxquelles ont participé des représentants des pouvoirs publics, des partenaires de développement internationaux et locaux, des organisations de la société civile, du secteur privé et des universités afin de dégager un consensus autour des enjeux, des priorités et des stratégies de développement urgents. Quatre domaines prioritaires stratégiques ont fait l'objet de discussions approfondies lors d'une série d'ateliers thématiques en août 2022 afin d'identifier les groupes cibles et de définir des produits et des activités indicatives. Tous ont ensuite été validés lors d'un atelier national réunissant les parties prenantes.

12. Le programme est aligné sur l'offre stratégique du Bureau régional pour l'Afrique (BRA), les Orientations de SAMOA et le cadre de Sendai. Les interventions prévues sont ancrées dans une approche « 6 × 3 » qui contribue aux six solutions types du plan stratégique du PNUD pour 2022-2025 et sont en adéquation avec trois cadres de développement : 1) éradiquer la pauvreté sous toutes ses formes et dans toutes ses dimensions, 2) accélérer les transformations structurelles pour un développement durable et 3) renforcer la résilience aux chocs et aux crises. En outre, le programme est structuré par la Stratégie du PNUD pour la promotion de l'égalité des sexes (2022-2025) afin de garantir que les femmes jouent un rôle central dans le processus de transformation.

13. La théorie du changement du descriptif de programme de pays repose sur l'objectif du Plan-cadre de coopération de parvenir à un changement durable, résilient et transformateur. Elle souligne les avantages comparatifs du PNUD et son expérience sur le terrain qui lui permettent d'apporter des contributions intégrées, multidimensionnelles et ciblées au Plan-cadre de coopération. La nouvelle proposition de valeur du PNUD contribuera à l'aspiration nationale de devenir un pays moderne, stable et démocratique, capable d'offrir des services de qualité aux niveaux régional et mondial. La théorie du changement indique que si le PNUD donne aux populations, en particulier les plus vulnérables, les moyens d'accéder et d'utiliser des services sociaux équitables et de qualité ; les institutions ont la capacité de concevoir et de mettre en œuvre des politiques et des stratégies fondées sur des données probantes, et de tirer parti des technologies et des innovations numériques afin de créer des emplois décents, de promouvoir la gestion durable de la biodiversité et l'économie verte et bleue, de réduire la vulnérabilité face aux changements climatiques et faire respecter la justice et l'état de droit ; et si la diaspora et la société civile deviennent plus résilientes, sont mieux connectées aux réseaux d'information et de connaissances et participent davantage au développement socioéconomique ; et la mobilisation des ressources est renforcée dans le cadre d'un financement durable du développement et notamment de la transition énergétique ; alors les populations vivront décentement dans une société santoméenne stable et démocratique avec une gouvernance inclusive, des institutions transparentes et responsables, et une économie verte et bleue dynamique qui favorise la création d'emplois décents.

14. S'appuyant sur les avantages comparatifs, les enseignements et les recommandations mis en évidence par l'évaluation indépendante, et dans le contexte de la volonté de « reconstruire en mieux » et de l'accélération de la réalisation des ODD, le programme représente un changement d'orientation stratégique en établissant les priorités suivantes : renforcer les capacités de résilience et de relèvement ; gérer durablement la biodiversité et promouvoir une croissance bleue et verte durable ; soutenir la diversification économique et améliorer les compétences, l'employabilité et l'esprit d'entreprise des femmes et des jeunes ; soutenir l'innovation et la numérisation afin d'améliorer la fourniture des services de base, en particulier dans les secteurs sociaux prenant en charge les groupes les plus pauvres et les plus vulnérables, et améliorer la participation civique, la transparence et la responsabilité dans la gouvernance. Les partenariats avec la Banque mondiale, l'Union européenne et la BAD permettent de mettre encore plus l'accent sur le lien entre l'économie, l'environnement et les changements climatiques pour agir dans les domaines prioritaires du Plan-cadre de coopération. Il sera essentiel d'exploiter les investissements du secteur privé pour accélérer le financement des ODD, intensifier la participation du Gouvernement aux coûts et tirer parti des enseignements positifs tirés des réformes des secteurs de la santé et de la justice.

15. Compte tenu de son mandat unique, le PNUD considère que les quatre domaines prioritaires du Plan-cadre de coopération sont interdépendants, notamment ceux qui concernent la croissance économique, la biodiversité, les changements climatiques et la responsabilité et la transparence institutionnelles. Il adopte une approche globale en tirant parti de son rôle d'intégrateur, de ses avantages comparatifs et de son expérience avérée, afin d'apporter des contributions plus solides et plus cohérentes aux priorités nationales. Le programme cible les personnes pauvres et extrêmement pauvres, les femmes socialement et économiquement vulnérables, les jeunes sans emploi et ceux qui n'ont pas reçu d'éducation ou de formation, les personnes âgées vivant dans la pauvreté, ainsi que les enfants et les jeunes vivant avec un handicap, et les fera participer aux processus de planification, de suivi, d'évaluation, de gestion des connaissances et d'apprentissage en les aidant à trouver des solutions de développement durable. La création de synergies entre programmes avec le Plan-cadre

de coopération et d'autres partenaires du système des Nations Unies pour le développement garantira une approche fondée sur les droits de l'homme qui met l'accent sur les principes de « ne laisser personne de côté » afin que la transformation économique, sociale et environnementale soit ouverte à tous les groupes vulnérables, en particulier les jeunes, les femmes et les communautés marginalisées.

16. Pour que les effets soient durables, la stratégie du programme devra fournir des conseils techniques en amont de haute qualité afin de renforcer les capacités nationales en matière de politiques et de stratégies fondées sur des données probantes pour permettre un redressement après la pandémie. Ces politiques et stratégies seront axées sur le renforcement de la résilience et de la durabilité, en s'efforçant de toucher d'abord les plus défavorisés, tout en impliquant simultanément les organisations de la société civile (OSC), les organisations communautaires et du secteur privé et les entreprises locales dans le dialogue, la conception du programme et la mise en œuvre. Le programme tire parti des connaissances et de l'expertise du secteur privé en matière de services liés au développement des entreprises et de pépinières d'entreprises, de start-ups, de transition énergétique et de soutien à la croissance bleue et verte en mettant l'accent sur les femmes et les jeunes. Les capacités institutionnelles, les responsabilités et la transparence seront renforcées par l'utilisation de la technologie numérique et une plus grande implication des communautés, des OSC, du secteur privé et des universités, ainsi que leur participation au suivi social. En partenariat avec l'Institut national pour l'égalité des genres, le PNUD cherchera de manière proactive des points d'entrée pour renforcer l'égalité des genres dans tous les domaines du programme et dans la conception, la mise en œuvre et le suivi des solutions.

Priorité 1 : Systèmes sociaux inclusifs

17. Adoptant une approche fondée sur les droits de l'homme, le PNUD donnera la priorité au renforcement des capacités institutionnelles et humaines pour soutenir la fourniture et le suivi de services de santé et de protection sociale plus équitables et inclusifs. Cela comprend le déploiement du système numérique d'informations sanitaires (DHISII) pour le Ministère de la santé afin d'améliorer la gestion des données et des stocks. En collaboration avec le Fonds mondial pour la santé, le PNUD soutiendra le remplacement du programme du Ministère de la santé de lutte contre le virus de l'immunodéficience humaine (VIH) et la tuberculose par la stratégie 95-95-95. Aux côtés de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), le PNUD contribuera à la mise en œuvre d'un programme communautaire innovant d'élimination du paludisme, dans le cadre duquel des responsables locaux sensibiliseront la population aux techniques de prévention du paludisme.

18. Les maladies non transmissibles (MNT) étant une priorité nationale en matière de santé, le PNUD utilisera le système numérique d'informations sanitaires (DHISII) pour améliorer les consultations médicales, afin qu'elles répondent aux normes du secteur. Il s'agit notamment de construire et de renforcer les infrastructures de santé, de renforcer les capacités des laboratoires et de fournir des équipements essentiels qui aideront à « reconstruire en mieux ». L'assistance technique à la numérisation complète du système informatique sanitaire réduira la dépendance du Ministère de la santé à l'égard de l'aide extérieure. De même, la collaboration avec le secteur privé pour le déploiement de la plateforme open-source (M-Supply) renforcera l'achat et la gestion des médicaments et améliorera l'accès à des médicaments et des fournitures de qualité.

19. L'assistance technique du PNUD aidera à améliorer l'interopérabilité du système national de protection sociale en le reliant au système DHISII afin de cibler

plus efficacement les groupes pauvres et vulnérables et d'accroître la résilience du système. Cela permettra un suivi plus efficace des programmes de protection sociale en fournissant des données désagrégées sur les bénéficiaires et en veillant à ce que les titulaires de droits, notamment les familles nombreuses, les ménages dirigés par une femme, les enfants, les femmes enceintes, les personnes âgées et les personnes handicapées, soient effectivement ciblés.

Priorité 2 : Action climatique, gestion des ressources naturelles et énergie

20. Les solutions intégrées du Fonds pour l'environnement mondial (FEM), du Fonds vert pour le climat et du PNUD soutiendront une gestion des ressources naturelles équitable, fondée sur les droits et durable pour la préservation des moyens de subsistance, en s'attaquant aux principales causes de la dégradation de l'environnement et en sensibilisant les populations sur les inconvénients et les avantages des services écosystémiques de la biodiversité. Les populations cibles comprennent les personnes pauvres et vulnérables vivant dans les zones tampons, les communautés agricoles et de pêcheurs, en mettant plus particulièrement l'accent sur les femmes, les jeunes et les petits entrepreneurs. Le programme permettra i) d'améliorer les capacités institutionnelles de collecte, d'analyse et d'intégration de données factuelles sur les changements climatiques, la gestion des risques de catastrophe et les politiques à faible intensité de carbone dans les programmes et budgets de développement ; ii) de renforcer la capacité des institutions, des petites entreprises, de la société civile et des communautés à protéger, gérer et financer la biodiversité terrestre et marine, ainsi qu'à concevoir et à mettre en œuvre des stratégies d'adaptation aux changements climatiques, d'atténuation de leurs effets et de réduction des risques de catastrophe ; iii) de renforcer la capacité du pays à gérer la transition énergétique en réduisant les risques liés aux investissements du secteur privé dans les énergies renouvelables et en améliorant l'accès aux énergies propres, en particulier pour les groupes qui risquent d'être laissés pour compte.

21. Des techniques de communication innovantes seront utilisées pour sensibiliser les communautés et les entreprises à la conservation et à la gestion de la biodiversité, et pour faciliter leur participation active à la mise en œuvre des plans de gestion des parcs nationaux. Le PNUD et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) renforceront les capacités nationales d'adaptation aux changements climatiques en soutenant des systèmes de gestion de l'eau résilients face aux changements climatiques dans les zones à fort potentiel de production alimentaire et d'exportation. L'assistance technique aidera le Gouvernement à accéder à des financements verts pour la mise en œuvre des contributions déterminées au niveau national, en se concentrant sur la transition énergétique et la gestion des déchets, la gestion durable des terres et des forêts, et l'identification d'investisseurs internationaux et locaux pour le Fonds d'affectation spéciale pour la conservation.

22. Le renforcement des systèmes de données et d'informations, comme le système de suivi, de notification et de vérification pour les changements climatiques, permettra de combler les lacunes et d'améliorer la prise de décisions fondées sur des données probantes pour la biodiversité, la réduction des risques de catastrophe, l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à ceux-ci, ainsi que l'intégration dans tous les secteurs d'informations sur le climat et les risques de catastrophe tenant compte des questions de genre. S'appuyant sur le succès des comités communautaires de lutte contre les changements climatiques et de réduction des risques de catastrophe, le programme soutiendra la conception de solutions numériques et d'autres solutions innovantes qui impliquent les institutions et les communautés locales, le secteur privé, le monde universitaire et d'autres parties prenantes concernées dans l'amélioration de la gestion, de la conservation et de l'utilisation durable de la biodiversité terrestre et marine.

Priorité 3 : Croissance verte et bleue

23. En adoptant une approche fondée sur les droits de l'homme, en collaboration avec le Ministère de la jeunesse, des sports et de l'entrepreneuriat, le PNUD fournira une assistance technique améliorant l'écosystème entrepreneurial par le biais de services liés au développement des entreprises qui formaliseront les entreprises détenues par les jeunes et les femmes et qui mettront l'accent sur l'inclusion financière tenant compte des questions de genre. Les services donneront la priorité à la diversification économique et tireront parti de la participation du secteur privé pour développer des accélérateurs d'économie bleue, verte et circulaire : écotourisme, agroalimentaire, pêche durable, services numériques et gestion des déchets. En partenariat avec des organisations commerciales et la BAD, le PNUD améliorera les écosystèmes commerciaux et entrepreneuriaux dans le développement d'innovations numériques pour renforcer les services d'informations sur les marchés afin que les entreprises locales puissent identifier les marchés stratégiques pour la diversification économique et les débouchés régionaux, améliorant ainsi la coopération économique Sud-Sud et l'intégration nationale dans la Zone de libre-échange continentale africaine.

24. La collaboration entre le PNUD et le Ministère du commerce et de l'industrie soutiendra les réformes juridiques et politiques de l'environnement favorable aux entreprises et facilitera davantage la mise en œuvre de la stratégie pour une économie bleue et verte. L'assistance technique contribuera à la création d'un cadre juridique et réglementaire spécifique pour les start-ups et les microentreprises et petites entreprises, encourageant les opérateurs du secteur non structuré de l'économie à passer dans le secteur structuré et, entre autres, à créer des emplois décents et plus sûrs, en particulier pour les femmes et les jeunes. Le soutien apporté au programme Youth Connect aidera les jeunes à développer des idées d'entreprises innovantes et des solutions communautaires pour l'accélération de la réalisation des ODD.

25. Aux côtés du Ministère de l'agriculture, de la FAO, de l'Organisation internationale du travail (OIT), du PAM, du Fonds international de développement agricole (FIDA), de l'Union européenne et de la BAD, le PNUD pilotera des approches innovantes et intégrées pour améliorer l'utilisation durable des ressources naturelles dans les chaînes de valeur agro-industrielles en promouvant des pratiques agricoles et halieutiques durables et intelligentes face aux changements climatiques, ainsi que le développement de chaînes de valeur durables dans l'économie bleue et verte. Les interventions renforceront les compétences des femmes en matière de gestion d'entreprise dans le secteur agro-industriel et introduiront des solutions innovantes qui renforcent la productivité et la résilience, et améliorent la qualité des produits afin de mieux pénétrer les marchés d'exportation nationaux et régionaux.

Priorité 4 : Institutions transparentes et responsables (résultat 4)

26. Aligné sur le Cadre renouvelé de gouvernance et de consolidation de la paix du PNUD pour l'Afrique, 2022-2025, le programme adoptera une approche large, à l'échelle de l'ensemble de l'administration et fondée sur les droits de l'homme, qui soutient l'élaboration de politiques en amont et renforce la capacité des institutions à fournir des services socioéconomiques, financiers, environnementaux et judiciaires efficaces et efficients à tous les citoyens. Les solutions reposent sur les principes fondamentaux de responsabilité, de transparence, de durabilité, d'inclusion et d'équité. La coopération et l'apprentissage Sud-Sud dans le cadre du Programme de consolidation de la gouvernance économique et des systèmes de gestion des finances publiques (PFMS) dans les pays africains lusophones, financé par l'Union européenne, soutiendront des systèmes de gestion intégrés innovants et des solutions utilisant les technologies de l'information et de la communication (TIC) pour renforcer les contrôles internes et externes et les audits des comptes publics par le

parlement et la Cour des comptes. Le programme testera des approches innovantes pour le suivi social de la gestion des finances publiques.

27. En partenariat avec l'UNICEF, le FNUAP, l'Institut national des statistiques et d'autres producteurs de données, le programme appuiera la mise à niveau des systèmes de données fédéraux afin de générer des données plus désagrégées pour une élaboration et un ciblage efficaces des politiques. Cela permettra d'éclairer les interventions visant à renforcer les capacités institutionnelles pour une plus grande cohérence des politiques fondées sur des données probantes et une amélioration de la responsabilité, et à renforcer le système de planification nationale en alignant les efforts de budgétisation, de planification, de suivi et de mobilisation des ressources, ainsi que la coordination de l'aide.

28. Le PNUD soutiendra le développement de plateformes numériques pour la gouvernance en ligne afin d'améliorer la gestion des données, la responsabilité, la transparence, et d'améliorer l'accès aux produits et services publics, en particulier pour les entreprises, les personnes vivant avec un handicap et les populations vulnérables, marginalisées et éloignées. L'appui à l'adoption de normes et de standards relatifs aux infrastructures technologiques permettra de sécuriser la dématérialisation des services publics et la protection des données et du droit à la vie privée. En partenariat avec l'UNICEF, le FNUAP, l'OMS et la BAD, le soutien à la transformation numérique du secteur de la justice et aux services de justice en ligne facilitera la mise en place d'une justice plus rapide, résiliente, tenant compte des questions de genre, fondée sur les droits de l'homme et inclusive, en la rapprochant des populations rurales et en améliorant la formation judiciaire et les services de communication. L'assistance technique permettra d'accélérer l'incorporation dans le droit interne des traités internationaux relatifs aux droits de l'homme.

29. En partenariat avec l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), le programme renforcera la gouvernance démocratique en soutenant la mise en œuvre de la loi sur la parité des genres, en introduisant la budgétisation tenant compte des questions de genre et en adoptant des solutions innovantes fondées sur les TIC pour élargir l'espace civique, ce qui permettra d'impliquer davantage de femmes, de jeunes et de personnes vivant avec un handicap dans le dialogue politique et les processus décisionnels. Le soutien à la réforme électorale, y compris une plus grande utilisation du système de registre civil numérisé et biométrique, renforcera la participation politique des femmes, des jeunes et des personnes vivant avec un handicap, et contribuera à la mise en place de systèmes électoraux plus transparents, inclusifs et efficaces.

III. Administration du programme et gestion des risques

30. Le présent descriptif de programme de pays donne un aperçu de la contribution du PNUD aux résultats nationaux et constitue le principal moyen de rendre compte au Conseil d'administration de la mesure dans laquelle les résultats correspondent aux objectifs fixés et de l'utilisation des ressources allouées au programme. Pour chaque niveau (pays, région et siège), les responsabilités afférentes au programme de pays sont énoncées dans les politiques et procédures régissant les programmes et opérations du PNUD, ainsi que dans le dispositif de contrôle interne.

31. Le programme sera exécuté au niveau national, mais pourrait être remplacé par une exécution directe en cas de force majeure. La politique harmonisée concernant les transferts de fonds (HACT) sera appliquée en coordination avec les autres organismes des Nations Unies de façon à gérer les risques financiers. Les définitions et les classifications des coûts afférents aux activités de programme et aux activités

visant l'efficacité du développement seront appliquées aux différents projets concernés.

32. Le bureau de pays utilisera les normes d'assurance qualité ainsi que des mécanismes de gestion des risques sociaux et environnementaux et d'obligation stricte de rendre compte du PNUD. La politique de gestion du risque institutionnel orientera la conception et la mise en œuvre de tous les programmes et projets. Le comité de pilotage du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable coordonnera et orientera la mise en œuvre du programme. Les comités de pilotage du portefeuille de programmes thématiques présidés par le PNUD travailleront avec les partenaires de réalisation pour aligner le dispositif d'application du principe de responsabilité de la politique de gestion du risque institutionnel.

33. La mise en œuvre du programme est exposée à divers risques dans la théorie du changement, tels que les dangers naturels et les aléas d'origine climatique, les effets de la pandémie de COVID-19, la crise du coût de la vie, les chocs macroéconomiques et les lacunes en matière de données qui pourraient réduire les ressources des programmes nationaux et des pouvoirs publics et leur capacité à tenir leurs engagements. Le PNUD Sao Tomé-et-Principe a su s'adapter et réagir avec souplesse à la pandémie de COVID-19, en réaffectant efficacement des ressources, en mobilisant des fonds supplémentaires et en développant de nouvelles méthodes de travail pour obtenir des résultats. Ces pratiques seront utilisées pour renforcer les interventions en matière de gestion des risques : examens collaboratifs et systématiques de l'environnement opérationnel et des ressources, outils de surveillance et de suivi des programmes, systèmes d'alerte rapide et évaluations socioéconomiques rapides. Le PNUD collaborera régulièrement et de manière proactive avec le Bureau du coordinateur résident, l'équipe de pays des Nations Unies redynamisée et le Gouvernement de Sao Tomé-et-Principe pour évaluer et traiter les risques actuels et nouveaux afin de mieux anticiper les changements économiques et de développement qui pourraient nécessiter des ajustements du programme. Afin de réduire davantage le risque financier, et dans le cadre d'une stratégie de durabilité à plus long terme, une analyse financière interne facilitera l'établissement d'une stratégie de mobilisation des ressources.

34. L'application de normes d'entreprise environnementales et sociales et de mécanismes de responsabilisation et des évaluations régulières de la qualité du programme et de ses projets au début et au cours de leur réalisation permettront de s'assurer que les risques et incidences potentiels sont recensés et qu'un plan de gestion et d'atténuation est mis en œuvre. Le PNUD apportera un soutien accru aux approches visant à donner la priorité à la gestion politique et institutionnelle de la biodiversité, à l'approbation de nouvelles zones marines protégées et à l'élaboration d'autres stratégies de subsistance durables pour les communautés rurales qui atténuent les risques. Afin de lutter contre les normes socioculturelles profondément enracinées qui représentent un risque pour la promotion de l'égalité des genres, toutes les interventions du programme encourageront les pratiques qui luttent contre l'inégalité de genre et les normes sociales négatives qui y sont liées, et au moins 15 % du budget sera consacré à l'égalité des genres et à l'autonomisation des femmes.

35. Les faibles capacités de mise en œuvre des partenaires locaux et le nombre limité de ressortissants et de sociétés de conseil qualifiés nécessitent une plus grande implication du PNUD dans la mise en œuvre. Pour y remédier, des programmes de renforcement des capacités des partenaires de réalisation qui répondent aux risques identifiés dans les microévaluations seront mis en œuvre.

36. Le programme est financé par une solide réserve de ressources dont plus de 80 % des fonds proviennent de sources autres que les ressources de base. Le bureau de pays affiche un bilan positif en ce qui concerne la flexibilité dans la mise en œuvre

des programmes et la mobilisation de ressources. Une partie essentielle du processus d'examen annuel consistera à analyser l'écosystème de financement ainsi que les risques et les effets de tout changement. Il existe une autre approche qui consiste à former le personnel du bureau de pays, en particulier sur les institutions financières internationales, afin de soutenir la mobilisation des ressources et les nouvelles méthodes de travail (notamment sur l'utilisation des TIC) pour maintenir l'obtention de résultats, comme ce fût le cas lors de la pandémie de COVID-19. La redéfinition des priorités, si nécessaire, respectera les principes de « ne laisser personne de côté » et les approches fondées sur les droits de l'homme.

IV. Contrôle de l'exécution et évaluation du programme

37. Le système de suivi de la performance du PNUD sera harmonisé avec celui du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable, conformément aux normes du Groupe des Nations Unies pour l'évaluation (2019). Le PNUD participera activement aux groupes thématiques et de résultats du Plan-cadre de coopération. Les réalisations des programmes seront examinées tous les ans et les résultats tous les semestres en les soumettant à un plan d'évaluation intégré. Le programme fera l'objet d'une évaluation finale en 2027.

38. Le PNUD encouragera une approche inclusive et fondée sur les droits de l'homme pour le suivi, y compris des visites sur le terrain et des méthodes innovantes de collecte de données, et produira régulièrement des rapports axés sur les résultats pour suivre les progrès et faciliter l'apprentissage, et faire des adaptations efficaces des programmes en temps utile. Tous les comités de pilotage des projets feront participer les groupes cibles, les bénéficiaires et les autres parties prenantes, y compris le secteur privé, aux exercices de conception, de suivi et d'apprentissage. Les résultats des évaluations participatives seront partagés de manière systématique afin d'améliorer l'apprentissage adaptatif.

39. Comme le recommande l'évaluation indépendante, le suivi et l'évaluation seront renforcés par la création d'un poste dédié dans le bureau de pays et d'un plan d'action de partenariat et de communication axé sur les résultats et budgétisé, qui sera mis en œuvre de manière à assurer la visibilité des résultats. La gestion du programme favorisera l'apprentissage adaptatif pour recenser et accélérer la réplication des meilleures pratiques et des innovations. Les évaluations seront effectuées conformément à un plan d'évaluation et aux directives d'évaluation du PNUD (2021). Pour maximiser l'effet et l'efficacité des interventions et forger une approche systémique des solutions, une approche par portefeuille sera mise en œuvre afin d'assurer la cohérence du programme, d'éviter les approches cloisonnées et d'intégrer l'apprentissage dans le programme.

40. En collaboration avec d'autres partenaires des Nations Unies, le PNUD améliorera les systèmes nationaux de statistiques pour la collecte et l'analyse des données. Il renforcera ses propres systèmes de données internes en mettant en place des outils de collecte et d'analyse de données innovants, reposant sur plusieurs méthodes, afin d'exploiter les données produites par United Nations Info Quest, ainsi que par les partenaires de développement bilatéraux et multilatéraux et les systèmes publics de collecte de données. Au moins 5 % des ressources du programme seront allouées à l'amélioration de la supervision et de l'assurance qualité, ainsi qu'au renforcement de l'aptitude à se servir des outils numériques et des capacités de suivi et d'évaluation des partenaires de réalisation et des pouvoirs publics. En utilisant un marqueur de genre dans l'ensemble du programme, le PNUD sera en mesure de suivre les fonds alloués à la promotion de l'égalité des genres et d'améliorer la planification et la prise de décisions fondées sur le genre. Les évaluations aideront à faire ressortir

les lacunes potentielles en matière de gestion des données. Le PNUD collaborera avec ses partenaires afin de renforcer les capacités de recherche, de collecte et d'analyse des données et, le cas échéant, d'appuyer la réalisation des recherches, enquêtes ou études de référence qui nécessitent des outils et des méthodes innovants.

Annexe

Cadre de résultats et d'allocation des ressources pour Sao Tomé-et-Principe (2023-2027)

Priorité ou objectif du pays : Renforcer la protection sociale et les services de base (objectif 2 du plan PNARME)

Réalisation 1 énoncée dans le plan-cadre de coopération faisant intervenir le PNUD : D'ici 2027, la population de Sao Tomé-et-Principe, en particulier les personnes laissées de côté et les plus vulnérables, bénéficiera de systèmes sociaux de qualité et inclusifs et aura accès à une protection sociale intégrée.

Réalisation correspondante 2 du plan stratégique : Personne n'est laissé de côté, l'accent étant mis sur l'égalité des chances et sur une approche du développement humain fondée sur les droits

<i>Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation (dollars É.-U.)</i>
<p>Indicateur 1.2 : Couverture des services de santé essentiels Niveau de référence : 63 % (2019) Niveau cible : 73 % (2027)</p>	<p>Source des données : enquête en grappes à indicateurs multiples (MICS) Fréquence : annuelle Responsable : à confirmer selon le cadre national⁸</p>	<p>Produit 1.1 : Les systèmes équitables, résilients et durables de santé et de préparation aux pandémies sont renforcés pour lutter contre les maladies transmissibles et les maladies non transmissibles. Indicateurs : 1.1.1 : Nombre d'hôpitaux, de centres et de postes de santé utilisant la plateforme M-Supply Niveau de référence (2022) : 2 hôpitaux Niveau cible (2027) : 2 hôpitaux, 7 centres de santé de district, 20 postes de santé Source des données : Rapports M-Supply Fréquence : annuelle 1.1.2 : Nombre de modules de suivi des maladies non transmissibles introduits dans le système DHIS2 Niveau de référence (2022) : 0 Niveau cible (2027) : 4 Source des données : DHIS2 Fréquence : annuelle</p>	<p>Ministère de la santé Ministères du travail/de la protection sociale/ Instituto Nacional de Segurança Social (INSS), Fonds mondial pour la santé Banque mondiale UNICEF OMS Union européenne</p>	<p>Ressources ordinaires : 350 000 dollars Autres ressources : 1 200 000 dollars</p>
<p>Indicateur 1.6 : Proportion de la population bénéficiant d'un socle ou d'un système de protection sociale Niveau de référence : 21 % (2019) Niveau cible : 25 % (2027)</p>	<p>Source des données : MICS Fréquence : annuelle Responsable : à confirmer</p>			

⁸ Pour tous les indicateurs du cadre national.

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable	Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation (dollars É.-U.)
<p>Produit 1.2 : Les populations les plus pauvres et les plus vulnérables, y compris les personnes vivant avec un handicap, peuvent accéder à des systèmes de protection sociale intégrés, résilients et tenant compte des questions de genre.</p>				
<p>Indicateurs :</p>				
<p>1.2.1 : Nombre de plateformes de protection sociale interagissant efficacement avec le système DHISII</p>				
<p>Niveau de référence (2022) : 0</p>				
<p>Niveau cible (2027) : 3</p>				
<p>Source des données : DHISII</p>				
<p>Fréquence : annuelle</p>				
<p>1.2.2 : Nombre de personnes pouvant accéder au système de registre social ventilées par genre et par handicap</p>				
<p>Niveau de référence (2022) : 0</p>				
<p>Niveau cible (2027) : 25 000</p>				
<p>Source des données : DHISII</p>				
<p>Fréquence : annuelle</p>				
<p>Priorité ou objectif du pays : Amélioration de la gestion des ressources terrestres et maritimes et protection de l'environnement (Programme de transformation 2030, réforme clé 4.1.2.3)</p>				
<p>Réalisation 2 énoncée dans le plan-cadre de coopération faisant intervenir le PNUD : D'ici 2027, les institutions intègrent l'adaptation aux changements climatiques, les énergies renouvelables et à faible intensité de carbone dans les politiques et la mise en œuvre des programmes.</p>				
<p>Réalisation correspondante 2 du plan stratégique : Une transformation structurelle accélérée, vers des transitions vertes, inclusives et numériques</p>				
<p>Indicateur 2.1 : Pourcentage de la capacité installée de production d'énergie renouvelable (watts par habitant)</p>	<p>Source des données : Rapports EMAE Fréquence : annuelle Responsable : à confirmer</p>	<p>Produit 2.1 : Les politiques fondées sur des données probantes en matière de changements climatiques, de gestion des risques de catastrophe et à faible émission de carbone sont plus efficacement intégrées dans les programmes et budgets de développement et sont mises en œuvre.</p>	<p>Ministères de la planification, de l'environnement, de l'agriculture et de la pêche BAD Banque mondiale FAO</p>	<p>Ressources ordinaires : 400 000 dollars Autres ressources : 9 500 000 dollars</p>
<p>Niveau de référence : 5 % (2021)</p>		<p>Indicateurs : 2.1.1 : Nombre de rapports du système de suivi, de notification et de vérification validés</p>		
<p>Niveau cible : 30 % (2027)</p>		<p>Niveau de référence (2022) : 0</p>		
		<p>Niveau cible (2027) : 15</p>		

<i>Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation (dollars É.-U.)</i>
<p>Indicateur 2.3 : Montants totaux mobilisés pour le financement de l'action climatique</p> <p>Niveau de référence : 26 millions de dollars (2018/19)</p> <p>Niveau cible : 40 millions de dollars (2025/26)</p>	<p>Source des données : Rapports du Ministère de la planification et des finances</p> <p>Fréquence : annuelle</p> <p>Responsable : à confirmer</p>	<p>Source des données : Rapport biennal au titre de la transparence</p> <p>Fréquence : biennale</p> <p>2.1.2 : La stratégie nationale de réduction des risques de catastrophe est alignée sur le cadre de Sendai et est mise en œuvre</p> <p>Niveau de référence (2022) : 0 %</p> <p>Niveau cible (2027) : 70 % de mise en œuvre</p> <p>Source des données : Rapports de la plateforme nationale sur les catastrophes</p> <p>Fréquence : annuelle</p>		
<p>Indicateur 2.5 : Surface des aires marines protégées, par rapport à la surface totale des aires marines</p> <p>Niveau de référence : 0 % (2022)</p> <p>Niveau cible : 20 % (2027)</p>	<p>Source des données : Rapport de mise à jour semestriel</p> <p>Fréquence : annuelle</p> <p>Responsable : à confirmer</p>	<p>Produit 2.2 : Les ressources naturelles sont protégées et gérées de façon à renforcer la productivité et les moyens de subsistance durables.</p> <p>Indicateurs :</p> <p>2.2.1 : Superficie des aires terrestres et marines protégées faisant l'objet de pratiques de gestion améliorées</p> <p>Niveau de référence (2021) : 0</p> <p>Niveau cible (2027) : 50 % du parc national, 5 % de la zone économique exclusive</p> <p>Source des données : Rapports du projet GEF</p> <p>Fréquence : annuelle</p> <p>2.2.2 : Volume d'investissements mobilisés pour soutenir la relance verte</p> <p>Niveau de référence (2022) : 0</p> <p>Niveau cible (2027) : 1 000 000 de dollars</p> <p>Source des données : comptes des fonds d'affectation spéciale</p> <p>Fréquence : annuelle</p> <p>Produit 2.3 : Les investissements dans les énergies renouvelables sont renforcés pour améliorer l'accès des ménages et des entreprises pauvres à une énergie propre.</p> <p>Indicateurs :</p> <p>2.3.1 : Nombre d'instruments juridiques, techniques et réglementaires élaborés et adoptés pour réduire les</p>		

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable	Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation (dollars É.-U.)
risques liés aux investissements dans les énergies renouvelables				
Niveau de référence (2022) : 2				
Niveau cible (2027) : 4				
Source des données : Journal officiel				
Fréquence : annuelle				
2.3.2 : Pourcentage des énergies renouvelables dans le bouquet électrique national				
Niveau de référence (2021) : 5 %				
Niveau cible (2027) : 30 %				
Source des données : Rapports EMAE et des donateurs				
Fréquence : annuelle				
Priorité ou objectif du pays : Améliorer les secteurs productifs, tout en protégeant les emplois et en promouvant le travail décent (objectif 3 du plan PNARME)				
Réalisation 3 énoncée dans le plan-cadre de coopération faisant intervenir le PNUD : D'ici 2027, les parties prenantes nationales génèrent beaucoup plus d'emplois décents au sein d'une économie bleue et verte respectueuse de l'environnement.				
Réalisation correspondante 2 du plan stratégique : Une transformation structurelle accélérée, et plus particulièrement des transitions vertes, inclusives et numériques				
Indicateur 3.1 : Proportion des emplois informels dans l'emploi total	Source des données : Institut national de la statistique, Recensement	Produit 3.1 : Solutions pour une transformation économique résiliente et tenant compte des questions de genre qui permettent d'augmenter la productivité, la valeur ajoutée et l'implantation sur les marchés des produits locaux.	Ministères de l'agriculture, de l'entrepreneuriat, du commerce et de l'industrie, de l'environnement et du tourisme	Ressources ordinaires : 1 765 000 dollars
Niveau de référence : 68,3 % (2020)	Fréquence : annuelle	Indicateurs :	Union européenne	Autres ressources : 5 500 000 dollars
Niveau cible : 55 % (2027)	Responsable : à confirmer	3.1.1 : Nombre de solutions commerciales innovantes et inclusives adoptées pour accroître la productivité au sein de l'économie bleue, verte ou circulaire	BAD	
		Niveau de référence (2022) : 99	FIDA	
		Niveau cible (2027) : 300 (30 % d'entreprises dirigées par des femmes)	FAO	
		Source des données : Rapports sur l'état d'avancement des projets	OIT	
		Fréquence : annuelle	PAM	
Indicateur 3.3 : PIB directement tiré du tourisme en pourcentage du PIB total	Source des données : Banque centrale	3.1.2 : Nombre de personnes bénéficiant de solutions de gestion des ressources naturelles, désagrégées par genre		
Niveau de référence : 14,2 % (2016)	Fréquence : annuelle	Niveau de référence (2021) : 980		
Niveau cible : 25 % (2027)	Responsable : à confirmer	Niveau cible (2027) : 3 000 (30 % de femmes)		
Indicateur 3.4 : Proportion de jeunes (âgés de 15 à 24 ans) déscolarisés et sans emploi ni formation	Source des données : Institut national de la statistique			
	Fréquence : annuelle			

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable	Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation (dollars É.-U.)
Niveau de référence : 22,6 % (2016) Niveau cible : 18 % (2027)	Responsable : à confirmer	Source des données : Rapports sur l'état d'avancement des projets et des pépinières d'entreprises Fréquence : annuelle		
Indicateur 3.6 : Contribution de l'économie verte et bleue au PIB (en %)	Source des données : Institut national de la statistique	Produit 3.2. : Les microentreprises et les petites entreprises ont la possibilité d'accéder et d'utiliser des services de développement commercial pour créer davantage d'emplois décents, en particulier pour les femmes et les jeunes.		
Niveau de référence : 24,9 % (2019) Niveau cible : 60 % (2027)	Fréquence : annuelle Responsable : à confirmer	Indicateurs : 3.2.1 : Nombre de microentreprises et petites entreprises ayant accès à des services financiers Niveau de référence (2021) : 114 Niveau cible (2027) : 500 (50 % de femmes, 50 % de jeunes) Source des données : Rapports sur l'état d'avancement des projets Fréquence : annuelle 3.2.2 : Nombre d'emplois décents créés par des microentreprises et des petites entreprises Niveau de référence (2021) : 215 Niveau cible (2027) : 800 Source des données : Rapports des projets Fréquence : annuelle Produit 3.3 : Les capacités institutionnelles pour la réforme de l'environnement juridique et réglementaire des entreprises et l'intégration économique régionale sont renforcées. Indicateurs : 3.3.1 : Nombre d'acteurs du secteur non structuré de l'économie formalisés Niveau de référence (2021) : 30 Niveau cible (2027) : 500 Source des données : Institut national de la statistique et registres des entreprises Fréquence : annuelle		

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable	Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation (dollars É.-U.)
3.3.2 : Nombre de cadres réglementaires adoptés qui améliorent l'environnement des affaires				
Niveau de référence (2022) : 2				
Niveau cible (2027) : 6				
Source des données : Journal officiel				
Fréquence : annuelle				
Priorité ou objectif du pays : La gouvernance inclusive, la fourniture de services équitables et le développement fondé sur les droits de l'homme donnent de s moyens d'action aux communautés locales et renforcent la cohésion sociale et la résilience (objectif 5 du plan PNARME)				
Réalisation 4 énoncée dans le plan-cadre de coopération faisant intervenir le PNUD : D'ici 2027, les populations bénéficient d'institutions transparentes, réactives et tenant compte des questions de genre.				
Réalisation correspondante 2 du plan stratégique : La transformation structurelle est accélérée, et plus particulièrement les transitions vertes, inclusives et numériques				
Indicateur 4.1 : Indicateur des capacités statistiques pour le suivi des ODD Niveau de référence : 48 % (2018) Niveau cible : 60 % (2027)	Source des données : Institut national de la statistique Fréquence : annuelle Responsable : à confirmer	Produit 4.1 : Les institutions judiciaires et d'état de droit ont la capacité de fournir des services résilients, tenant compte des questions de genre, fondés sur les droits de l'homme et inclusifs, en particulier pour les femmes et les enfants vulnérables et les personnes vivant avec un handicap. Indicateurs : 4.1.1 : Pourcentage d'affaires pénales traitées numériquement et ventilées par sexe, âge et lieu Niveau de référence (2022) : 0 Niveau cible (2027) : 50 % Source des données : Tribunaux et Bureau du procureur général Fréquence : annuelle 4.1.2 : Nombre de traités internationaux relatifs aux droits de l'homme ratifiés, intégrés dans le droit interne, diffusés et mis en œuvre Niveau de référence (2022) : 2 Niveau cible (2027) : 7 Source des données : Rapport annuel Fréquence : annuelle	Ministères de la justice et des affaires étrangères Pouvoir judiciaire, tribunaux et police Cour des comptes Assemblée nationale Parlement des jeunes Inspection générale des finances Institut national de la statistique BAD UNICEF FNUAP ONU-Femmes OMS	Ressources ordinaires : 1 250 000 dollars Autres ressources : 2 785 000 dollars
Indicateur 4.2 : Pourcentage d'institutions judiciaires ayant la capacité de traiter les affaires par voie numérique Niveau de référence : 0 % (2022) Niveau cible : 90 % (2027)	Source des données : Rapport annuel Tribunaux/Ministère public Fréquence : annuelle Responsable : à confirmer	Produit 4.2 : Les institutions nationales sont renforcées pour produire et utiliser des données de qualité, désagrégées et prenant en compte les questions de genre dans le dialogue et pour l'élaboration de politiques fondées sur des données probantes, la mobilisation de		

Indicateurs de réalisation,
niveaux de référence
et niveaux cibles

Source des données, fréquence
de la collecte et entité responsable

Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)

Principaux partenaires ou cadres
de partenariat

Montant indicatif
des ressources,
par réalisation
(dollars É.-U.)

**ressources, la planification et le contrôle interne et
externe.**

Indicateurs :

**4.2.1 : Nombre d'institutions nationales utilisant les
technologies et services numériques pour améliorer la
fourniture de services**

Niveau de référence (2022) : 1

Niveau cible (2027) : 10 ministères et institutions

Source des données : Rapports des projets

Fréquence : annuelle

**4.2.2. : Nombre de stratégies, plans et instruments de
mobilisation des ressources nationales soutenus par
l'assistance technique du PNUD**

Niveau de référence (2021) : 1

Niveau cible (2027) : 5

Source des données : Rapports de coopération
internationale, procès-verbaux des réunions de coordination
de l'aide, rapports des institutions bénéficiaires

Fréquence : annuelle